

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
VU l'article R. 610-5 du code pénal,
VU la demande présentée par l'entreprise A.Z.T.P. TERRASSEMENT – ZAC Jean Monet - 87920 CONDAT-SUR-VIENNE, à l'effet d'obtenir l'autorisation de réglementer la circulation et le stationnement, en vue de réaliser la réfection du revêtement de chaussée Rue des Fossés de la Font Aux Moines, Place Joachim du Chalard, Rue du Peu de Sédelle, Rue Barthélémy Auzannet, Rue des écoles et Rue Henri Naturel, du mardi 02 mai 2017 à 08 h 00 au vendredi 12 mai 2017 à 18 h 00.

CONSIDERANT que ces travaux ne doivent pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'ils nécessitent la mise en place d'une réglementation de la circulation et du stationnement.

ARRETE

- Article 1 :** Les travaux décrits dans la demande susvisée sont autorisés sous respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** Pendant la durée des travaux : du mardi 02 mai 2017 à 08 h 00 au vendredi 12 mai 2017 à 18 h 00 et en fonction de leur avancement, la Rue des Fossés de la Font Aux Moines, Place Joachim du Chalard, Rue du Peu de Sédelle, Rue Barthélémy Auzannet, Rue des écoles et Rue Henri Naturel seront interdites au stationnement et à la circulation dans les deux sens sauf véhicules du chantier, véhicules de secours et riverains. Les déviations nécessaires seront mise en place par le demandeur.
- Article 3 :** Toute la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.
L'entreprise devra prendre toutes mesures de sécurité tendant à prévenir tout accident pouvant résulter des travaux.
- Article 4 :** Monsieur le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt-sept avril deux mille dix-sept.

Destinataires :

- Le Maire de La Souterraine,
- Monsieur le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Monsieur le Capitaine Commandant du Centre de Secours de La Souterraine,
- L'entreprise A.Z.T.P. TERRASSEMENT.



Le Maire, Pour le maire & les.....⁴

Adjoint(s) empêché(s)

Et par suppléance

Le.....⁵.....ème adjoint

~~Jean-François MUGUAY~~

Bruno ALDOUSSET